



Rapport d'autocontrôle photovoltaïque sécurité électrique
Installation micro-onduleurs pour locaux d'habitation raccordés au réseau public de
distribution sans stockage

Les présentes prescriptions ne sont pas exhaustives. Elles figurent dans la NF C 15-100 A5 et le guide UTE C 15-712-1.

Attestation N° :	Nom du client :
-------------------------	------------------------

Vérifications à effectuer*	Oui	Non
L'installation DC ¹ est-elle de classe II (Hors installation en TBTS ou TBTP) ?		
Les connecteurs de liaison, d'entrées et sorties micro-onduleurs, formant les couples « mâle-femelle », sont-ils du même type et de la même marque ?		
L'indice de protection du matériel est-il adapté au minimum IP 2X ² (ou IP XXB) ?		
Le matériel placé à l'extérieur possède-t-il les bons degrés de protection ?		
Tout le matériel est-il conforme à sa norme ?		
Avez-vous ajouté un tableau divisionnaire photovoltaïque ?		
Si injection du courant en en tête d'un tableau divisionnaire, le câble d'alimentation vers le tableau général est-il de bonne section ?		
Dans le cas d'une prise de terre supplémentaire créée côté installation de production, celle-ci est-elle interconnectée à la prise de terre de l'installation de consommation ? Section 16 mm ² ?		
Les conducteurs V/J reliant les borniers de répartition (du)des tableau(x), ont-ils une section adaptée ?		
La valeur de la résistance de la prise de terre est-elle < 50 Ohms ?		
La L.E.P PV ³ est-elle directement raccordée à la borne principale de terre ?		
Existe-t-il pour chaque conducteur V/J une connexion indépendante au niveau de la borne principale de terre et du bornier de répartition de terre tableaux ?		
La continuité des conducteurs de protection (PE) et de la liaison équipotentielle est-elle ≤ 2Ω		
Utilisation des accessoires nécessaires pour éviter l'incompatibilité galvanique entre les matériaux ?		
Le choix des câbles et, le cas échéant, de leur protection contre les surintensités est-il satisfaisant ?		
Présence d'une coupure générale en tête d'installation dans le volume habitable ?		
Le circuit de l'appareil de communication, est-il placé sous un DDRHS (30mA) ?		
Toutes les étiquettes de signalisation et d'identification sont-elles mises en place ?		
Existe-t-il une consignation de l'installation avant le contrôle ?		
Avez-vous installé des protections contre les surtensions d'origine atmosphérique ?		

Nom installateur :	Date :
	Signature :

¹ D.C : Courant continu

² IP/IK : indice de protection

³ Liaison équipotentielle principale des modules photovoltaïques

* : Si la rubrique est « SANS OBJET » barrer les deux cases dans les colonnes « OUI-NON »